

Étanchéité des bâtiments – Rectificatif C1 à la norme SIA 271:2021

Numéro de référence
SN 564271-C1:2022 de

Valable dès le: 2022-02-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

SIA 271-C1:2022

Le présent correctif SIA 271-C1:2022 à la norme SIA 271:2021 a été approuvé par la Commission SIA des normes du bâtiment le 25 janvier 2022.

Il est valable à partir du 1er février 2022.

Il est disponible sous www.sia.ch/rectificatif > SIA 271

Rectificatif C1 à la norme SIA 271:2021 de (1ère édition 2021-11)

Page	Chiffre	Jusqu'à présent (Les fautes sont biffées et en gras)	Correction (Les corrections sont en gras et en italique)
9	1.1.5	Eau sans pression hydrostatique Eau jusqu'à une pression hydrostatique de 50 kPa qui n'est pas stagnante à long terme et peut s'écouler sans entrave. La rétention n'est pas considérée comme de l'eau stagnante à long terme.	Eau sans pression hydrostatique Eau jusqu'à une pression hydrostatique de 5 kPa qui n'est pas stagnante à long terme et peut s'écouler sans entrave. La rétention n'est pas considérée comme de l'eau stagnante à long terme.
55	7.4.2	Les essais d'adhérence par traction réalisés sur les étanchéités en polymère liquide directement appliquées sur le support doivent être réalisés conformément à la norme SIA 281/3. Le responsable de projet détermine le nombre et le moment de la réalisation des essais d'adhérence par traction. La résistance à la traction de l'adhérence entre l'étanchéité et le support doit satisfaire aux exigences du chiffre 4.7.5.7.	Les essais d'adhérence par traction réalisés sur les étanchéités en polymère liquide directement appliquées sur le support doivent être réalisés conformément à la norme SIA 281/3. Le responsable de projet détermine le nombre et le moment de la réalisation des essais d'adhérence par traction. La résistance à la traction de l'adhérence entre l'étanchéité et le support doit satisfaire aux exigences de l'annexe C, tableau 14.